

DECRET N° 80-51 du 18 Mars 1980

chargeant le Camarade GADO Girigissou,
Ministre des Travaux Publics, de la Cons-
truction et de l'Habitat de l'intérim du
Camarade DOSSOU François, Ministre des
Transports et des Communications pour
compter du 18 Mars 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif
National et de son Comité Permanent ;

VU le décret n° 80-45 du 7 Mars 1980 chargeant le Camarade Abou-Bakart BABA-
MOUSSA, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique, de
l'intérim du Camarade François DOSSOU, Ministre des Transports et des Com-
munications pour compter du 10 mars 1980 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - pour compter du 18 Mars 1980 le Camarade GADO Girigissou, Ministre
des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat assurera l'intérim du
Ministre des Transports et des Communications pendant l'absence du Camarade
DOSSOU François.

Article 2. - Le présent décret, qui abroge le décret n° 80-45 du 7 Mars 1980, ~~susvisé~~
sera publié au journal officiel.

Fait à COTONOU, le 18 mars 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 3 CPC 6 SGG 4 MTC-MTPCH 6 autres Ministères
20 DPE-DAJL-INSAE IGE et ses Services 4 DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6
BCP 1 SPD 2 JORPB 1.-